

Laon, le 2 septembre 2025

La préfète de l'Aisne

à

Mesdames et Messieurs les maires,
Mesdames et Messieurs les présidents
d'EPCI
Mesdames et Messieurs les présidents
de comités départementaux sportifs

Objet : Courrier relatif au lancement de la campagne Pass'Sport 2025

Réf. : Décret n° 2025-630 du 8 juillet 2025 relatif au Pass'Sport 2025

PJ :

- Affiche structures sportives à destination des bénéficiaires ;
- Affiche structures sportives à destination des parents ;
- Flyer présentation Pass'sport.

La pratique d'une activité sportive régulière est essentielle pour la santé et le bien-être des enfants. C'est pourquoi l'État a mis en place le Pass'Sport, dispositif essentiel pour démocratiser la pratique sportive, lutter contre la sédentarité et favoriser l'inclusion sociale.

En 2025, le dispositif revient et évolue en proposant une déduction immédiate de 70 euros sur le coût de l'inscription prise entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2025.

Pour la saison 2025/2026, le dispositif sera ouvert aux jeunes :

- De 14 à 17 ans bénéficiaires de l'ARS (Allocation de Rentrée Scolaire) ;
- En situation de handicap :
 - De 6 à 19 ans bénéficiaires de l'AEH (Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé) ;
 - De 16 à 30 ans bénéficiaires de l'AAH (Allocation aux Adultes Handicapés).
- De moins de 28 ans bénéficiaires d'une bourse attribuée avant le 15 octobre 2025 :
 - Bourse CROUS (y compris l'aide annuelle) ;
 - Bourse régionale pour une formation sanitaire ou sociale.

Je vous invite à relayer les supports de communication ci-joints à l'ensemble des bénéficiaires et des structures sportives locales.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter Monsieur Thomas FONCK à la direction des services de l'éducation nationale de l'Aisne du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (courriel : sdjes02.sport@ac-amiens.fr ; téléphone : 03.64.16.81.71).

Je vous remercie par avance pour votre mobilisation.


Fanny ANOR